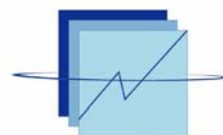


République du Sénégal



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**DEFINITION DES PROGRAMMES DE TECHNIQUE
D'EXPRESSION A L'ENSAE-SENEGAL**

TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

juillet 2008

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
1.1.	Pays bénéficiaire	1
1.2.	Pouvoir adjudicateur.....	1
1.3.	Éléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire.....	1
1.4.	Situation actuelle dans le secteur concerné	1
2.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	2
2.1.	Objectif général	2
2.2.	Objectifs particuliers	2
2.3.	Résultats à atteindre par le prestataire	3
3.	HYPOTHÈSES & RISQUES	3
4.	CHAMP D'INTERVENTION	3
4.1.	Généralités	3
4.2.	Activités spécifiques.....	3
4.3.	Gestion de l'étude	4
5.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER	5
5.1.	Lieu de l'étude.....	5
5.2.	Durée et période d'exécution.....	5
5.3.	Honoraires	5
6.	BESOINS	5
6.1.	Ressources humaines	5
6.2.	Bureaux	5
6.3.	Installations et équipement mis à disposition par le prestataire.....	5
6.4.	Matériel	6
7.	RAPPORTS	6
7.1.	Rapports obligatoires	6
7.2.	Présentation et approbation des rapports	6
8.	SUIVI ET ÉVALUATION	6
8.1.	Définition d'indicateurs	6
8.2.	Exigences particulières	6

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays bénéficiaire

République du Sénégal

1.2. Pouvoir adjudicateur

L'ordonnateur national du FED, maître d'ouvrage est le pouvoir adjudicateur.

1.3. Éléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire

Le gouvernement du Sénégal, soucieux d'un meilleur suivi du bien-être des populations, veut se doter d'un système statistique performant. A cet effet, une Agence de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a été créée pour jouer le rôle de coordination du système statistique.

La création, au sein de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) d'une école nationale pour former et perfectionner les personnels du Système statistique national (SSN) est une des originalités de la réforme du système matérialisé par l'adoption de la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques.

1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE-Sénégal) a été créée au sein de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour assurer la formation et le perfectionnement des cadres du Système Statistique National. L'école comporte trois unités de formation: les Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE), les Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) et les Techniciens Supérieurs de la Statistique (TSS).

En partant des orientations définies par le Conseil d'Orientation de l'ANSD et en concertation avec les autres écoles de statistique africaines (ESA), l'ENSAE-Sénégal a été chargé d'élaborer un projet pédagogique qui sera mis en œuvre dès la rentrée 2008. Ce travail bénéficie d'un soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PAPNBG).

Dans le but d'améliorer les compétences de ses diplômés en techniques d'expression et de communication, l'ENSAE-Sénégal a décidé de redéfinir l'enseignement des techniques

d'expression dans toutes les unités de formation initiale et à augmenter les volumes horaires qui y sont consacrés.

Lors d'un séminaire sur l'adaptation des ESA au système LMD qui s'est tenu à Bamako du 19 au 24 mai 2008, la structure générale des programmes a été adoptée. Les ISE, qui seront recrutés après une Licence en mathématique ou en économie, auront au cours de leur formation un volume horaire de techniques d'expression de 100 heures à raison de 20 heures par semestre, du semestre 1 au semestre 5. Les ITS, qui seront recrutés après un baccalauréat scientifique, auront un volume horaire de 150 heures à raison de 30 heures par semestre, du semestre 1 au semestre 5. Les TSS, qui seront recrutés après un baccalauréat scientifique, auront un crédit horaire de 90 heures à raison de 30 heures par semestre, du semestre 1 au semestre 3.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont définis pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer les contenus détaillés des programmes de technique d'expression pour l'ensemble des cursus de l'ENSAE-Sénégal.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectif général

L'objectif général est celui d'apporter un appui au système statistique national en vue de disposer de statistiques de bonne qualité pour les différents secteurs socio-économiques, notamment la création de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique.

2.2. Objectifs particuliers

Les objectifs particuliers consistent essentiellement à élaborer les contenus détaillés des programmes de techniques d'expression et de communication des trois unités de formation: ISE, ITS et TSS, afin de permettre aux diplômés de l'ENSAE-Sénégal de maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit, et de communiquer avec aisance dans un contexte professionnel. Les compétences visées sont notamment :

- La rédaction d'un travail de recherche : rapport de stage, mémoire...
- La rédaction d'un document synthétique : une note de synthèse, une note de conjoncture, un compte rendu,...
- La rédaction administrative

- L'exposé oral d'un travail statistique ou économique (avec présentation power point)

2.3. Résultats à atteindre par le prestataire

La présentation des points ci-dessous conformément aux normes LMD constituent les résultats à atteindre pour chaque unité de formation:

- Les objectifs du cours ;
- Les compétences visées ;
- le programme détaillé du cours de techniques d'expression ;
- les méthodes d'enseignements en techniques d'expression;
- le mode d'évaluation en techniques d'expression ;
- les références bibliographiques pour l'enseignant et pour l'élève ;
- une recommandation précise pour le matériel didactique approprié.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

L'ANSD mettra à la disposition du consultant toute la documentation en sa possession, relative aux programmes des cours enseignés dans les différentes filières.

Le risque se situe essentiellement au niveau de la compétence du consultant.

4. CHAMP D'INTERVENTION

4.1. Généralités

L'étude consiste à élaborer les programmes détaillés de l'enseignement des techniques d'expression à l'ENSAE-Sénégal.

4.2. Activités spécifiques

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le consultant devra mener à bien les tâches suivantes :

- a) Pour chaque unité de formation, évaluer les besoin en formation en termes de compétences linguistiques et compétences de communication
- b) Définir la progression des cours de techniques d'expression sur l'ensemble des cursus
- c) Etudier les manières d'articuler la formation en techniques d'expression avec les autres enseignements

- d)** Pour chaque cours, définir :
- les objectifs
 - les compétences visées
 - le contenu, le plan
 - les méthodes d'enseignement
 - le mode d'évaluation des élèves
 - les références bibliographiques
- e)** Etudier les besoins en matériels didactiques

En vue de recueillir toutes informations utiles à la réalisation de sa mission, le consultant devra rencontrer les enseignants et les responsables de l'ENSAE-Sénégal, les principaux employeurs des diplômés des Ecoles Africaines de Statistique (ESA) ainsi que d'anciens élèves.

Le consultant exploitera également toute documentation utile : rapports d'évaluation des enseignements des ESA, programmes de formation actuels des ESA et des écoles et instituts de formation professionnelle et universitaire qui forment des statisticiens, et des économistes.

4.3. Gestion de l'étude

4.3.1. Organe chargé de la gestion de l'étude

La gestion de l'étude est assurée par un comité de suivi composé comme suit :

- Le Groupe de Travail pour la mise en place de l'ENSAE-Sénégal ;
- Le régisseur du volet Statistique à l'Unité de Gestion du PAPNBG ;
- Le comptable du volet Statistique

4.3.2. Structure de gestion

L'étude est gérée par le régisseur du volet Statistique à l'UGP pour le compte de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (maître d'ouvrage) qui est le pouvoir adjudicateur du marché. Le marché est approuvé par les autorités contractantes après non objection.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu de l'étude

L'étude sera exécutée au Sénégal.

5.2. Durée et période d'exécution

Le consultant devra remettre son rapport au plus tard un mois après la signature du contrat.

5.3. Honoraires

Le budget maximal disponible pour le présent marché est de trois millions cinq cent mille (3.500.000) FCFA.

6. BESOINS

6.1. Ressources humaines

Le consultant doit avoir :

- au minimum un certificat d'aptitude en enseignement de lettres modernes (CAES/CAEM)
- une grande expérience d'enseignement des techniques d'expression et de communication dans les écoles et instituts de formation professionnelle supérieure
- une parfaite connaissance des approches méthodologiques en enseignement de la langue française et de l'approche communicative en particulier
- une expérience dans la confection et la réalisation d'outils didactiques

Il doit, en outre, avoir de bonnes capacités d'organisation et de synthèse.

6.2. Bureaux

Sans objet

6.3. Installations et équipement mis à disposition par le prestataire

Le prestataire (si c'est cabinet), doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

6.4. Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur au terme du marché.

7. RAPPORTS

7.1. Rapports obligatoires

Le consultant produira un rapport donnant pour chaque unité de formation, contenant l'ensemble des résultats cités au point 2.3

7.2. Présentation et approbation des rapports

Le maître d'ouvrage, commente, approuve ou rejette les rapports en consultation avec la Délégation de la Commission Européenne.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

8.1. Définition d'indicateurs

La qualité des documents techniques et le respect du calendrier d'activités notamment celui du dépôt des rapports, constituent les principaux indicateurs de résultats retenus.

8.2. Exigences particulières

Sans objet.